



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Conclusions de la dernière étude Pisa

Question écrite n° 26113

Texte de la question

M. Bernard Perrut attire l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale et de la jeunesse sur les conclusions de la dernière étude Pisa qui prend en compte les résultats scolaires des élèves de 15 ans dans les pays développés. Selon cette étude, la France se situe légèrement au-dessus de la moyenne. Si cette place est honorable, l'OCDE pointe néanmoins le manque de soutien des enseignants et des problèmes de discipline. En effet selon l'enquête Pisa, la France est l'un des pays où les élèves déclarent percevoir le moins de soutien de la part de leurs enseignants et c'est aussi l'un des trois pays où les élèves font état des plus grandes préoccupations liées aux problèmes de discipline en classe. L'OCDE recommande donc à la France une réflexion globale sur le métier d'enseignant et sur les filières professionnelles, encore trop souvent choisies « par défaut », et où se concentre un grand nombre d'élèves défavorisés. Il lui demande ses intentions suite à ces recommandations en matière de formation des enseignants et de revalorisation des filières professionnelles.

Texte de la réponse

Après un fort décrochage entre 2000 et 2006, on ne peut que se réjouir que la France stabilise au-dessus de la moyenne des pays de l'OCDE ses résultats PISA 2018. Le poids des déterminismes socio-économiques est encore très fort mais ne s'accroît plus, et l'écart de résultats entre filles et garçons, plus faible que la moyenne, tend à se réduire. L'enquête internationale souligne que les pays qui ont le plus progressé ont agi à la fois sur l'organisation de leur système scolaire et sur les méthodes pédagogiques. Les méthodes explicites, systématiques et dont les résultats sont mesurés par des évaluations sont les leviers essentiels des progrès des systèmes éducatifs. Ces constats viennent conforter le diagnostic posé, à l'origine de la politique d'élévation du niveau et de justice sociale déployée par le Gouvernement. Afin d'attaquer à la racine la difficulté scolaire, la priorité a été mise sur l'école primaire : instruction à 3 ans, dédoublement des classes de CP et de CE1 en zone d'éducation prioritaire au profit de 300 000 élèves, dédoublement à venir des grandes sections de maternelle en zone d'éducation prioritaire, 8 000 postes créés depuis 2017, évaluations nationales en début d'année scolaire en CP et CE1 pour permettre aux professeurs de mieux répondre aux besoins des élèves, renforcement des méthodes de lecture et de mathématiques, transformation de la formation continue des professeurs. A la rentrée 2020, l'éducation nationale a poursuivi son engagement en faveur du primaire tout en préservant les moyens d'enseignement pour le collège et le lycée. Cet engagement constant en faveur de l'école primaire traduit la volonté de l'éducation nationale d'approfondir son effort pour assurer la maîtrise des savoirs fondamentaux par tous les élèves et permettre la réussite des élèves de tous les territoires. En outre, conformément à la mobilisation nationale pour les quartiers les plus démunis souhaitée par le Président de la République, le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse se préoccupe tout particulièrement des élèves les plus défavorisés. Aux côtés du ministère chargé de la ville et du logement, il s'implique dans le programme des Cités éducatives, afin d'accompagner au mieux chaque parcours éducatif individuel, depuis la petite enfance jusqu'à l'insertion professionnelle, dans tous les temps et espaces de vie. À travers ce programme, le Gouvernement entend fédérer tous les acteurs éducatifs - services de l'État, collectivités mais aussi associations et habitants - dans les territoires qui en ont le plus besoin, tout en leur apportant des financements nouveaux. En effet, comme

l'a souligné le ministre de l'éducation, « C'est par l'école qu'il est possible de lutter à la racine contre les déterminismes et les assignations, c'est par l'école qu'on élève le niveau général et qu'on œuvre à la justice sociale. Les cités éducatives, dont le cœur est le collège du quartier, vont permettre de fédérer tous les acteurs et d'offrir aux enfants une éducation de qualité sur le temps scolaire, périscolaire et extrascolaire. » Ainsi à la rentrée 2019, les 80 cités éducatives labellisées se situaient dans les grands quartiers d'habitat social de plus de 5 000 habitants, présentant des dysfonctionnements urbains importants et avec des enjeux de mixité scolaire. Ce programme vise à coordonner les prises en charge éducatives de 450 000 enfants et jeunes de 0 à 25 ans au travers d'une grande alliance des acteurs éducatifs travaillant dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville : services de l'État, des collectivités, associations, habitants. Une enveloppe de 100 M€ de crédits de la politique de la ville a été allouée pour la période 2020-2022, afin d'impulser une dynamique avec les collectivités et les associations, ainsi qu'un accompagnement renforcé de la préfecture et un principal de collège dédié dans chaque cité éducative. Le programme repose enfin sur trois axes d'intervention forts : conforter le rôle de l'École, promouvoir la continuité éducative, ouvrir le champ des possibles.

Données clés

Auteur : [M. Bernard Perrut](#)

Circonscription : Rhône (9^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26113

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : [Éducation nationale et jeunesse](#)

Ministère attributaire : [Éducation nationale, jeunesse et sports](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [28 janvier 2020](#), page 533

Réponse publiée au JO le : [22 mars 2022](#), page 1855